

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que l'administration communale de Bettembourg a été saisie d'une demande d'autorisation de construire.

Genre de la construction :	la modification des plans de l'autorisation no. 2021 401 du 8 novembre 2021 prolongée par l'autorisation 2022 414 du 27 octobre 2022 pour la démolition de la maison unifamiliale existante et la construction d'une maison jumelée
Situation de construction :	2A, Wisestrooss à L-3385 Noertzange - Section E
Référence interne de la demande d'autorisation de construire sous le numéro	2023 040
Le public pourra consulter le dossier de demande sur rendez-vous pendant 30 jours à l'Administration communale de Bettembourg, au bureau du service urbanisme à partir du 14 mars 2023 jusqu'au 13 avril 2023 inclus.	
Contact service urbanisme :	51 80 80 - 2852
Des remarques et objections doivent être faites par lettre recommandée au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bettembourg durant ce même délai.	

Bettembourg, le 10 mars 2023

Le Bourgmestre
Laurent ZEIMET (s.)



